

LA BIO, UN MODELE RESILIENT POUR L'ALIMENTATION DE DEMAIN

NOTE DE PLAIDOYER DU SYNABIO

« La sécurité alimentaire est une question stratégique et de souveraineté cruciale, dans un contexte de réchauffement climatique et de perte de biodiversité qui pèseront de plus en plus sur la disponibilité des ressources en énergie, en eau et nutriments. Comment (ré)organiser la souveraineté alimentaire en limitant l'impact environnemental de la production agricole ? [...] Comment concilier sécurité alimentaire, accessibilité à tous d'une alimentation de qualité et revenus décents pour ceux qui la produisent ? »¹, France Stratégie, avril 2020

La crise du COVID-19 est venue nous rappeler brutalement le caractère essentiel des activités agricoles et agroalimentaires. Elle met en lumière **les fragilités de l'économie française** et sa dépendance, parfois tragique, vis-à-vis de l'étranger. Pendant plusieurs décennies, la France a sensiblement revu à la baisse ses ambitions industrielles, dont ne subsistent aujourd'hui plus que quelques champions. Des pans entiers de notre appareil productif ont été transférés hors de l'Hexagone contribuant à affaiblir notre balance commerciale et à augmenter notre empreinte carbone.

Dans cette situation anxiogène, **la crise que nous vivons agit comme un révélateur** et accélère la **prise de conscience collective**.

Pour notre alimentation, elle illustre, à court-terme, l'importance de disposer d'un appareil productif organisé en proximité, avec des filières ancrées dans les territoires et qui relie amont agricole, entreprises de transformation et de distribution. A moyen-terme, elle appelle une réflexion sur nos modes de production et leur résilience, leur capacité à tenir dans la durée. Dans ce cadre, les entreprises de la bio et l'Etat ont un rôle essentiel à jouer.

Notre modèle économique doit profondément évoluer en **localisant chaque fois que c'est possible la production en France**, bien-sûr, mais également, en engageant des transformations qui le rendront **plus fort face aux crises futures, plus respectueux des Hommes et de la planète**.

Le SYNABIO est une organisation experte et innovante, fédératrice des entreprises de la bio (transformateurs et distributeurs).

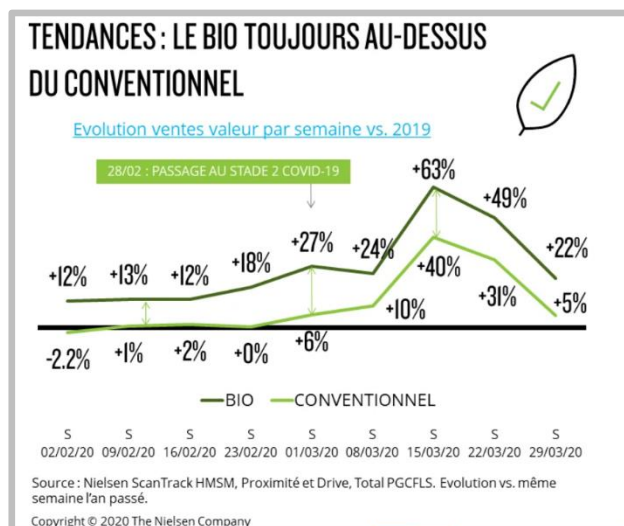
Elle protège leurs intérêts et permet de développer leur influence pour contribuer, dans un esprit de filière, à la construction d'une bio cohérente, exigeante et durable.

Le SYNABIO rassemble aujourd'hui près de 200 entreprises de la bio, transformateurs et distributeurs spécialisés, dont le chiffre d'affaires cumulé est estimé à 4 milliards d'euros.

¹ France Stratégies, "Quelles interdépendances et quelles formes d'autonomie à différentes échelles ?", Avril 2020 : <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/soutenabilites-axe-interdependance-avril-2020.pdf>

1/ La crise du COVID-19 : un test de solidité pour le modèle bio

L'industrie agroalimentaire, dans les semaines qui viennent de s'écouler, a été contrainte de s'adapter à **des bouleversements historiques dans la structure de la demande** (en volumes et en catégories de produits). Grâce à une mobilisation sans précédent des professionnels de l'alimentation (producteurs, transformateurs et distributeurs), la France a pu éviter une pénurie.



L'augmentation de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique a été très forte pendant la période (+ 63% en GMS pour la semaine du 15 mars), plus encore que pour les produits conventionnels (+40 %)². En magasins spécialisés, la valeur du panier moyen a augmenté de 67%³. Derrière cette tendance, le consommateur privilégie des produits plus qualitatifs et plus naturels.

Dans cette situation inédite, malgré leur taille souvent plus petite que les opérateurs conventionnels, et les contraintes propres à leur cahier des charges, **les filières bio ont su répondre à la demande et faire face à l'imprévu démontrant ainsi leur résilience.**

Leur modèle original dispose de sérieux atouts pour s'adapter et continuer à produire dans des situations difficiles :

- **Des approvisionnements préférentiellement situés en France ;**

Selon l'Agence bio en 2018, 80% des produits bio consommés en France étaient d'origine française⁴. Ce pourcentage se maintient d'année en année alors que le marché connaît une croissance très soutenue (entre 10 et 15% par an).

- **Une contractualisation** avec l'amont agricole, qui facilite la gestion des à-coups et garantit un partage plus équilibré de la valeur au sein des filières (voir quelques exemples en page 4).

Il s'agit là d'un élément clé de la résilience du modèle bio et le SYNABIO souhaite accélérer le déploiement de filières plus équitables associant agriculteurs, transformateurs et distributeurs ;

- **Une distribution spécialisée** de proximité et à taille humaine qui joue un rôle de conseil et d'information des consommateurs, contribuant ainsi à la qualité de leur alimentation;

² Nielsen, avril 2020, « La santé du bio en France au révélateur du COVID-19 » :

<https://www.nielsen.com/fr/fr/insights/article/2020/la-sante-du-bio-en-france-au-revelateur-du-covid-19/>

³ Nielsen, avril 2020, « La santé du bio en France au révélateur du COVID-19 » :

<https://www.nielsen.com/fr/fr/insights/article/2020/la-sante-du-bio-en-france-au-revelateur-du-covid-19/>

⁴ Ce pourcentage est calculé sans tenir compte des produits exotiques difficiles à produire sur le territoire national (café, thé, fruits exotiques)

De taille plus modeste que les magasins alimentaires généralistes, les magasins spécialisés bio emploient davantage de salariés⁵, essentiellement pour des métiers de conseil et de service aux clients.

Les magasins spécialisés bio ont pour vocation d'aider les consommateurs à manger différemment, à trouver un bon équilibre alimentaire, en proposant des produits alliant biodiversité et variété nutritionnelle. Le SYNADIS-BIO, syndicat des distributeurs bio spécialisés, met en place des formations spécifiques pour les salariés des magasins afin qu'ils puissent conseiller les clients à bon escient.

- Un **climat social apaisé**, qui facilite l'adaptation des chaînes de production malgré la situation sanitaire et la croissance de la demande.

De nombreuses entreprises bio se sont engagées pour aller au-delà des exigences du règlement bio européen et mettent en œuvre des démarches de responsabilité sociétale et environnementale (RSE). Celles-ci concernent des domaines aussi divers que les conditions de travail, le dialogue social ou la gouvernance d'entreprise. Aujourd'hui, plus de 20 % des adhérents du SYNABIO ont obtenu le label d'entreprise Bioed et quelques-uns sont également labellisés B Corp.

De façon générale, cette séquence confirme la robustesse économique du modèle bio. Plus autonome, doté d'une vision et de pratiques qui privilégient le long-terme, bien ancré dans les territoires, il offre des garanties essentielles.

⁵ Rapporté à la surface de vente, le nombre de personnes employées (salariées et non salariées) est plus élevé en magasin bio : 2,5 pour 100 m² contre 1,7 en moyenne dans une supérette et 1,6 dans les autres magasins spécialisés non bio (source : étude INSEE, 2019, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4240612>)

La structuration des filières bio en quelques exemples



Depuis plus de 30 ans, l'entreprise **Ekibio** s'engage aux côtés de producteurs dans la culture de céréales, légumes et légumineuses. Chaque année, Ekibio réinvestit 5% de son résultat pour construire de nouveaux partenariats avec les groupements de producteurs, en développant des outils de stockage et de transformation structurant pour les filières locales et régionales.

Le plus bel exemple est peut-être celui du petit-épeautre de Haute-Provence. Pour sauver cette graine de l'oubli, Ekibio a soutenu les producteurs, au nombre de 6 il y a 27 ans, jusque à l'obtention de leur IGP. Aujourd'hui, l'entreprise est fière d'accompagner plus de 80 producteurs.



Meunerie familiale 100% bio basée en Saône et Loire, **Moulin Marion** propose aux agriculteurs des contrats de trois ans avec engagement sur les prix, les volumes et un paiement à la récolte.

Engagée dans le développement de la bio sur son territoire depuis plus de 30 ans, le moulin propose également un accompagnement technique et agronomique aux agriculteurs. En cas d'aléa majeur sur la qualité des récoltes, l'entreprise a la capacité de proposer aux agriculteurs un débouché en alimentation animale.

Moulin Marion conçoit la filière comme une relation partenariale qui garantit aux agriculteurs une autonomie de choix, à l'opposé des logiques d'intégration.

Les distributeurs spécialisés s'engagent

Les distributeurs bio spécialisés jouent depuis plusieurs décennies un rôle essentiel dans l'essor de la bio.

En donnant de la visibilité sur le marché, en accompagnant le lancement d'innovations, en rendant l'offre plus accessible, ils ont participé à la structuration des filières.

De nombreuses enseignes bio développent des initiatives de soutien à l'amont par exemple en achetant de produits en conversion au prix des produits bio ou en développant des marques équitables. En octobre 2019, le syndicat des distributeurs bio (SYNADIS-BIO) s'est engagé à soutenir le développement des produits labellisés BIOPARTENAIRE® (produits bio et équitables) auprès de ses adhérents et à mettre en place une communication collective sur ce label.



Entreprise 100% bio basée dans le Maine et Loire, **Biofournil** est au cœur d'une contractualisation de filière qui la relie à trois coopératives bio (Agribiounion, Biograins, Cavac), à la minoterie Suire et à l'enseigne Carrefour, soit toute la filière, de l'agriculteur au distributeur.

Les contrats d'une durée de trois ans ont permis le développement de surfaces de céréales bio en France pour répondre à la demande du marché.

Sur ses produits à marque propre, Biofournil a passé tous ses approvisionnements sous la certification Agriéthique France.



Spécialiste du chocolat Bio, l'entreprise **Kaoka** figure parmi les pionnières des filières bio et équitables qu'elle développe depuis 30 ans à Sao Tome, en Equateur, au Pérou et en République Dominicaine, sous le label Biopartenaire.

L'entreprise propose un partenariat technique et un accompagnement agronomique aux planteurs.

Elle investit dans la rénovation des plantations et accompagne la structuration des organisations dans une logique de co-développement sur le long terme.

Grâce à cette proximité avec les organisations de producteurs, Kaoka a pu mettre en place dès le début de la pandémie les mesures barrières dans les zones de production et garantir ainsi la continuité de son activité.

2/ Le modèle bio, intrinsèquement résilient

« Face à l'enjeu environnemental, des modes de production fondés sur l'optimisation des fonctionnalités des agro-écosystèmes ont fait la démonstration de leur intérêt environnemental. [...] Des études montrent que des systèmes agro-écologiques peuvent présenter une rentabilité élevée, créer davantage de valeur ajoutée par actif agricole et produire des effets économiques positifs à l'échelle des territoires (emplois, valeur ajoutée induite) »⁶, France Stratégie, avril 2020

La période de crise doit permettre d'accélérer les réflexions, déjà nombreuses sur **le futur de notre système alimentaire**, mais surtout d'agir collectivement pour construire un « après » soutenable.

Au-delà des atouts économiques de leur modèle, les entreprises de la bio défendent un **mode de production intrinsèquement résilient**, respectueux de l'environnement et de la santé, qui vise à ne **pas hypothéquer notre avenir**. La filière est d'ailleurs à l'origine de nombreux coûts évités pour la collectivité (dépollution, dépenses de santé, etc.).

De manière globale, **l'usage de produits phytosanitaires et engrais chimiques dans l'agriculture et fabriqués pour une grande partie hors de l'UE, coûte en effet plus qu'il ne rapporte** ; des chercheurs de l'INRA ont, par exemple, évalué à 13 milliards de dollars la différence entre les coûts et bénéfices annuels liés à l'utilisation de pesticides aux Etats-Unis⁷.

La **création de valeur et l'impact financier évité grâce à la bio sont considérables**⁸ :

- **sur l'environnement** :
 - coût d'évitement ou de restauration pour les pollutions de l'eau : **entre 49 et 309 €/ha/an** en zone de captage pour les grandes cultures (20 à 46 €/ha/an hors zone) ;
 - biodiversité : **entre 43 et 78 €/ha/an** sur la faune⁹ (valorisation du vivant). Plus généralement, plus études démontrent que les épidémies de grande ampleur ont des liens avec le déclin de la biodiversité et la crise climatique. La destruction de la biodiversité et la consommation d'animaux exotiques aboutissent à la circulation de nouveaux agents pathogènes et infectieux rares vers les populations humaines¹⁰.
 - pollinisation : **entre 3.5 et 48 €/ha/an** (valorisation du vivant).
- **sur la santé** : les dépenses médicales liées aux intoxications aiguës aux pesticides, ainsi qu'à leur exposition chronique¹¹ sont les externalités dont le « coût » est le plus important. Même s'il est parfois difficile d'apporter un chiffrage précis, le coût annuel des

⁶ «Quelles interactions humains-nature,mondialisation et pandémies ?», France Stratégie, avril 2020https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/quelles_interactions_humains-nature_mondialisation_et_pandemies.pdf

⁷ De nombreuses études portent désormais sur le sujet. Pour la référence citée, voir *Sustainable Agriculture Reviews*, Volume 19, Bourguet, Denis (et al.) Pages 35-120, 2016).

⁸ Voir récapitulatif, p.170 de « Sautereau N., Benoit M., 2016. *Quantification et chiffrage des externalités de l'agriculture biologique*, Rapport d'étude ITAB, 136 p. »

⁹ Revue de Bourguet et Guillemaud, situation appliquée au cas des Etats-Unis dans les années 90

¹⁰ *Severe Acute Respiratory Syndrome Coronavirus as an Agent of Emerging and Reemerging Infection*, American Society for Microbiology, octobre 2007, pp. 660-694.

¹¹ *Pesticides : effets sur la santé* – Rapport d'expertise collective - INSERM (2013) / *Expositions professionnelles aux pesticides en agriculture* - ANSES (2016)

perturbateurs endocriniens, dont de nombreux pesticides, est évalué à 157 milliards d'euros pour l'Union européenne¹², par exemple.

La qualité de l'alimentation est manifestement un élément clé de la résilience de nos sociétés, comme le montre bien l'épidémie de COVID 19, dans laquelle les déséquilibres nutritionnels agissent comme autant de facteurs de risques d'aggravation de la maladie. Or, la bio pourrait bien, là aussi, jouer un rôle protecteur comme le suggère l'étude Bionutrinet¹³ ;

- **sur l'emploi** : l'utilisation de main d'œuvre supplémentaire sur les exploitations biologiques : **entre 10 et 37 €/ha/an**.

Les techniques agricoles, directement corrélées à une agriculture biologique produisent plus de « services écosystémiques »¹⁴ que l'agriculture conventionnelle (séquestration du carbone, filtrage et rétention en eau, qualité des sols, etc.). Elle est en ce sens à la pointe de la transition écologique et alimentaire dont nos sociétés ont besoin.

Au-delà, la bio produit des effets positifs indéniables, bien que plus difficilement quantifiables¹⁵, sur l'éducation à l'alimentation, l'équité sociale/l'insertion, le bien-être animal, l'antibiorésistance, la santé des personnes les plus fragiles (effets potentiels de certains additifs), l'attractivité touristique d'une zone, etc.

¹² The Journal of Clinical Endocrinology & Metabolism, Volume 100, Issue 4, 1 April 2015, Pages 1245–1255

¹³ L'étude NutriNet-Santé (et son volet Bionutrinet) qui suit plus de 60 000 personnes depuis 2009 a mis en évidence chez les forts consommateurs de bio (versus les faibles ou non consommateurs) :

— Une réduction de 25 % des risques de cancer

— Une réduction de 31 % du risque d'obésité

— Une réduction de 31 % du risque de présenter un syndrome métabolique : c'est-à-dire l'ensemble de signes physiologiques (hypertension, glycémie élevée, obésité abdominale...) qui augmentent les risques cardio-vasculaires et de diabète de type II.

¹⁴ Ensemble des biens et services (valorisables ou non) que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, pour assurer leur bien-être (nourriture, qualité de l'eau, paysages, ...)

¹⁵ Sautereau N., Benoit M., 2016. *Quantification et chiffrage des externalités de l'agriculture biologique*, Rapport d'étude ITAB, 136 p.

3/ Accélérer la transition alimentaire, un enjeu stratégique pour la France

« Mobiliser l'ensemble des acteurs des systèmes alimentaires vers la transition écologique pourrait être une voie fructueuse pour répondre à l'impératif environnemental auquel l'humanité est confrontée, tout en apportant une réponse à la crise économique que connaît le secteur agricole. Pour accompagner cette transition, susceptible de refonder le « contrat social » entre agriculteurs et consommateurs, il sera nécessaire de mettre en cohérence les politiques publiques relatives à l'agriculture, à l'alimentation et à l'environnement et d'utiliser l'ensemble des leviers financiers existant. »¹⁶, France Stratégie, avril 2020

En 2019, déjà 93% de la croissance de produits de grande consommation étaient imputables aux produits bios¹⁷. Pourtant, malgré ce plébiscite et une grande tradition agricole (diversité exceptionnelle des terroirs et des productions, savoir-faire des industries agroalimentaires, etc.), **la France est aujourd'hui en retard et le modèle historique des entreprises de la bio se retrouve en partie bouleversé** par des pratiques issues de l'agroalimentaire conventionnel.

Les productions et transformations biologiques sont soumises à des **cycles très tendus liés à leur modèle** - particulièrement exigeant (aléas techniques, climatiques et agronomiques plus importants qu'en conventionnel / investissements plus lourds en R&D et dans l'appareil productif) -auquel vient s'ajouter l'augmentation chronique de la demande. Et la bio doit faire face à deux risques majeurs :

- une **hausse potentielle des produits importés pour répondre à la demande** ;
- une **dégradation progressive, voire le remplacement de son modèle productif** (qualité nutritionnelle, répartition équitable de la valeur, transparence, engagement social) par des pratiques importées du secteur conventionnel.

Cette situation rend indispensable une structuration plus forte de la filière. Sans accompagnement des pouvoirs publics, la France s'expose au décrochage déjà en cours dans le conventionnel.

L'Etat doit donc davantage s'investir pour :

- protéger **les bonnes pratiques des entreprises de la bio**, dont certaines ne font pas partie du cahier des charges, et qui sont pourtant capitales pour la qualité du modèle ;
- **sécuriser les acteurs de la bio** sur les aléas techniques, risques climatiques et agronomiques, plus importants qu'en conventionnel, mais également dans leurs relations avec la grande distribution ;
- **accélérer la transition et changer d'échelle** en facilitant et encourageant les investissements :
 - les outils sont souvent de petite taille en bio ;
 - les producteurs mixtes doivent investir massivement pour éviter les contaminations ;
 - les adaptations techniques spécifiques sont souvent nécessaires, car la matière première est moins homogène ;

¹⁶ "Quelles interactions humains-nature,mondialisation et pandémies ?", France Stratégie, avril 2020https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/quelles_interactions_humains-nature_mondialisation_et_pandemies.pdf

¹⁷ Nielsen, avril 2020, « La santé du bio en France au révélateur du COVID-19 » : <https://www.nielsen.com/fr/fr/insights/article/2020/la-sante-du-bio-en-france-au-revelateur-du-covid-19/>

- la prise de risque liée à l'invention de nouvelles recettes, d'un nouveau modèle, est importante.

En définitive, donner sa chance à la bio, c'est **redonner des perspectives pour un secteur agroalimentaire souvent en difficultés**, en faisant de la qualité, de l'équilibre du partage de la valeur et de la sobriété environnementale un atout décisif. A plus long-terme c'est doter la France d'un outil productif durablement résilient, une qualité essentielle.